



Hautes-Alpes
le département

**RECUEIL DES ACTES
DEPARTEMENTAUX**

hors arrêtés de voirie

**PUBLIÉ SUR LE SITE DU DEPARTEMENT LE
9 décembre 2022**

LISTE DES ACTES PUBLIES

❖ Décisions administratives d'attribution de marchés :

- Vidéoprotection et PPMS au collège Fontreyne à Gap – Lot n° 1 Création d'un dispositif de vidéoprotection » - Entreprise « SNEF »
- Marché à procédure adaptée relatif à « Vidéoprotection et PPMS au collège Fontreyne à Gap – Lot n° 2 Sonorisation de sûreté Plans Particuliers de Mise en Sûreté (PPMS) » - Entreprise « SNEF »

❖ Affaires sociales :

- Arrêté relatif à la programmation des évaluations de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux relevant de l'article L. 313.3 du Code de l'Action Sociale et des Familles pour les années 2023 à 2027, conformément aux articles L. 312-8 et D. 312-204 du même code
- Fixation des dotations à la charge du Département de l'association « Vivre sa Vie Chez Soi » à compter du 1^{er} janvier 2022
- Annule et remplace les articles 2 et 3 de l'arrêté du 31 décembre 2021 portant sur la fixation des dotations hébergement à la charge du Département de l'Etablissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD) « Guil-Ecrins » situé à Guillestre (Hautes-Alpes), à compter du 1^{er} octobre 2022

❖ Personnel départemental :

- ✓ Recrutement/affectation :
 - Elisabeth HAUBIN-CORON
- ✓ Autre du Personnel Départemental :
 - Elisabeth CAILLOT

❖ Divers :

- Arrêté d'autorisation d'emprunt

**DECISIONS ADMINISTRATIVES
D'ATTRIBUTION DE MARCHES**



Hautes-Alpes

le département

Pôle Aménagement, Développement et Déplacements
Direction des Bâtiments

DECISION ADMINISTRATIVE D'ATTRIBUTION

LE PRESIDENT DU DÉPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

- **VU** l'article L.3221-11 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- **VU** la délibération n° CD-21-07-751 du Conseil Départemental des Hautes-Alpes en date du 1/07/2021,
- **VU** le marché à procédure adaptée relatif à la :

"Vidéoprotection et PPMS au collège Fontreyne à Gap – Lot n° 1 Création d'un dispositif de vidéoprotection"

soumis aux dispositions des articles L. 2122-1, R. 2122-7, L 2123-1 et R 2123-1 du Code de la Commande Publique,

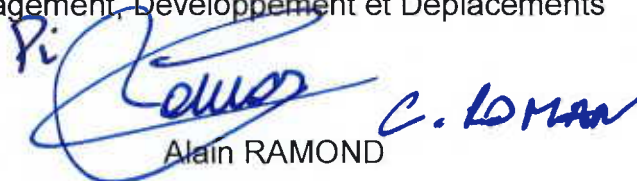
DECIDE :

Article 1^{er}

d'attribuer le marché correspondant à la **"Vidéoprotection et PPMS au collège Fontreyne à Gap – Lot n° 1 Création d'un dispositif de vidéoprotection"** à l'entreprise **SNEF (13015 MARSEILLE)** pour un montant total de **27 902,85 € HT** pour la durée du marché.

Fait à GAP, le **10 NOV. 2022**

Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général Adjoint chargé du Pôle
Aménagement, Développement et Déplacements


Alain RAMOND

